

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2005

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le seize décembre deux mil cinq, à 8 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Molière, Place Germain Ollier, sous la présidence de Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

PRESENTS

Jean-Paul OLLIVIER, Michel BOUVARD, Liliane TISSERAND, Angéline RAFFIN, Florent VILLANOVA, Joëlle NEVEUX, Martine BAUX, Nicole LOTITO, Philippe LEFEVRE, Pierre PROSILLICO, René BEZARD, Alex THOMAS, Denis THEROND, René CORGNOLO, Brigitte HUMEAU, Georges DELSAUT, Roger FLATTET, Michèle LETOT, Christian ROUGIER, Jean-Michel FORET, Mireille CLOT, Joëlle DUMOND.

ABSENTS REPRESENTES

Michel CABITEN, Marie-Claude GUERIN, Jean-Pierre SERRA, Robert MASSON.

ABSENTS

Brigitte VARSİ, Raphaëlle VACHEROT, Myriam TRUFFE, Frédéric LUERA, André GRIMONPON, Patrick VEGAS.

La séance est ouverte à 8 heures 30 par Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

Appel nominal des membres par Monsieur le Maire.

Mme Brigitte HUMEAU est élue secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

I - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

1 - BUDGET DE LA COMMUNE – AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2006

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du Budget Primitif de l'exercice 2006, les dépenses d'investissement suivantes :

NATURE	LIBELLES	BUDGET 2005	AUTORISATIONS 2006
202	Frais d'élaboration des documents d'urbanisme	83 013,20	20 753
2031	Frais d'études	362 545,34	90 636
2033	Frais d'insertion	9 491,36	2373
205	Conc. Dr Sim.	42 0800,00	10 520
2111	Terrain nus	117 055,71	29 264
2112	Terrains de voirie	16 000,00	4 000
2138	Autres construction	586 200,00	146 550
21578	Autres matériels de voirie	9 350,00	2 338
2152	Installations de voirie	74 600,00	18 650
2162	Fonds anciens biblio. et musées	3 100,00	775
2182	Matériel de transport	174 600,00	43 650
2183	Matériel de bureau	84 803 ,93	21 201
2184	Mobilier	149 761,72	37 440
2188	Autres	219 596,00	54 899
2312	Terrains	2 657 252,11	664 313
2313	Constructions	3 345 553,78	836 388
2315	Installations mat. et out. Technique	2 127 213,18	531 803
2316	Restauration œuvres d'art	43 423,90	10 856
238	Av. Acptes. Versées s/com.Immo. Corpo.	570 000,00	142 500

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

2 – BUDGET COMMUNE – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 5

Après débat, le Conseil Municipal :

VOTE la décision modificative suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

article	fonction	opération	Ordre- Réal	libellé	Montant
675			O	Val.Compt.Immo.	345 000
676			O	Diff.Réal.Transf.en Immo.	557 510

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

article	fonction	opération	Ordre- Réal	libellé	Montant
775	01		R	Produits Cessions Immo.	902 510

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

article	fonction	opération	Ordre-Réel	libellé	Montant
261	01		O	Titre de participation	233 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

article	fonction	AP/Opération	Ordre-Réel	libellé	Montant
1641	01		R	emprunt	-902 510
2138	0209		O	Sortie d'actif	233 000
2118	01		O	Autres terrains	345 000
191	01		O	Réal. Ant.	557 510

VOTE : 22 voix POUR

5 CONTRE : G. DELSAUT (pouvoir de M. MASSON), R. FLATTET (pouvoir de J.P. SERRA),
C. ROUGIER

3 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2006

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du Budget Primitif de l'exercice 2006, les dépenses d'investissement suivantes :

NATURE	LIBELLES	BUDGET 2005	AUTORISATIONS 2006
2313	Travaux de batiments	621 471	155 367
2315	Réseaux	7 491 653	1 872 913
		<u>8 113 124</u>	<u>2 028 280</u>

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

4 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2

Après débat, le Conseil Municipal :

VOTE la décision modificative suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Montant
611	Sous traitance	17 000
6226	Honoraires	-20 000
6228	Divers	-3 000
672	Non valeurs	6 000

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

5 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU - AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2006

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du Budget Primitif de l'exercice 2006, les dépenses d'investissement suivantes :

NATURE	LIBELLES	BUDGET 2005	AUTORISATIONS 2006
2313	TRAVAUX DE BATIMENTS	510 000	127 500
2315	RESEAUX	1 311 831	327 957
		<u>1 821 831</u>	<u>455 457</u>

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

6 - ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES – ATTRIBUTION D'ACOMPTES AU TITRE DE L'ANNEE 2006

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE D'ATTRIBUER les acomptes de subventions tels que proposés. Le montant total des acomptes pour les associations s'élève à la somme de 150 917 €

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

7 – REVISION DES TARIFS DES DROITS ET TAXES

Après débat, le Conseil Municipal :

FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2006, les tarifs des « droits et taxes » tels que proposés.

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de la Commune.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

8 – CENTRE MUNICIPAL DE VOILE ET DE KAYAK – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PERSONNEL

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE DE TRANSFERER les frais de personnel affectés au Centre municipal de voile et de kayak, du budget principal de la Commune au budget annexe du Centre Municipal de voile et de kayak pour un montant de 70 434 €.

DIT que les crédits correspondants ont été ouverts au budget annexe du Centre municipal de voile et de kayak des Issambres – compte 641 – rémunération du personnel.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

9 – OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME – REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE LA TAXE DE SEJOUR DE L'EXERCICE 2006

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE D'ALLOUER à l'Office Municipal du Tourisme le reversement d'une partie de la taxe de séjour pour un montant de 150 000 euros pour l'exercice 2006.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

10 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de modifier le tableau des emplois permanents de la Collectivité,

CREE les emplois suivants :

FILIERE – EMPLOI	CREATIONS
<p style="text-align: center;"><u>Filière Administrative</u></p> <p>Cadre d'emploi des Attachés Territoriaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directeur Territorial 	1
<p style="text-align: center;"><u>Filière Technique</u></p> <p>Cadre d'emploi des Agents de services Techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agent des Services Techniques 	2
<p>Cadre d'emploi des Agents de Maîtrise Territoriaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agent de Maîtrise Qualifié • Agent de Maîtrise Principal 	1 2
<p style="text-align: center;"><u>Filière Police Municipale</u></p> <p>Cadre d'emploi des Agents de Police Municipale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gardien Principal de Police Municipale • Chef de Police Municipale 	2 1
<p style="text-align: center;"><u>Filière Sportive</u></p> <p>Cadre d'emploi des Opérateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opérateur Territorial des APS 	1

PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense seront inscrits au Chapitre 012 « Rémunération du Personnel ».
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

11 – REFORME DES ASTREINTES ET DES PERMANENCES

Après débat, le Conseil Municipal :

ACCEPTE les modalités d'application des astreintes et des permanences conformément aux tableaux ci-dessous,

I - AGENTS DE LA FILIERE TECHNIQUE

ASTREINTES		
CONDITIONS	REMUNERATION	RECUPERATION
Semaine complète	145,80 €	NON
1 nuit du lundi au samedi y compris la nuit suivant un jour de récupération	9,80 €	NON
1 nuit du lundi au samedi y compris la nuit suivant un jour de récupération (astreinte fractionnée < 12 h)	7,90 €	NON
Le week-end, du vendredi soir au lundi matin	106,60 €	NON
Le samedi	34,00 €	NON
Le dimanche ou jour férié	42,30 €	NON
1 jour de récupération	34,00 €	NON

SI INTERVENTION DURANT LA PERIODE D'ASTREINTES		
CONDITIONS	REMUNERATION	RECUPERATION
La semaine	I.H.T.S.	Nbre d'heures effectif
La nuit	I.H.T.S.	Nbre d'heures + 25 %
Le samedi ou un jour de repos imposé par l'Administration	I.H.T.S.	Nbre d'heures + 25 %
Dimanche et jour férié	I.H.T.S.	Nbre d'heures + 50 %

PERMANENCES		
CONDITIONS	REMUNERATION	RECUPERATION
Semaine complète	437,40 €	NON
1 nuit du lundi au samedi y compris la nuit suivant un jour de récupération	29,40 €	NON
1 nuit du lundi au samedi y compris la nuit suivant un jour de récupération (astreinte fractionnée < 10 h)	23,70 €	NON
Le week-end, du vendredi soir au lundi matin	319,80 €	NON
Le samedi	102,00 €	NON
Le dimanche ou jour férié	126,90 €	NON
1 jour de récupération	102,00 €	NON

II - AGENTS AUTRES QUE CEUX DE LA FILIERE TECHNIQUE

ASTREINTES		
CONDITIONS	REMUNERATION	RECUPERATION
Semaine complète	121,00 €	1 journée 1/2
Du lundi matin au vendredi soir	45,00 €	1/2 journée
1 jour ou 1 nuit de week-end ou jour férié	18,00 €	1/2 journée
1 nuit de semaine	10,00 €	2 heures
Du vendredi soir au lundi matin	76,00 €	1 journée

SI INTERVENTION DURANT LA PERIODE D'ASTREINTES		
CONDITIONS	REMUNERATION	RECUPERATION
Du lundi au vendredi de 18 h à 22 h	11 €/heure	Nbre d'heures + 10 %
Samedi de 7 h à 22 h	11 €/heure	Nbre d'heures + 10 %
Du lundi au samedi de 22 h à 7 h	22 €/heure	Nbre d'heures + 25 %
Dimanche et jour férié	22 €/heure	Nbre d'heures + 25 %

PERMANENCES		
CONDITIONS	REMUNERATION	RECUPERATION
Le samedi	45,00 €	Nbre d'heures + 25 %
1/2 journée du samedi	22,50 €	Nbre d'heures + 25 %
Dimanche ou jour férié	76,00 €	Nbre d'heures + 25 %
1/2 journée du dimanche ou d'un jour férié	38,00 €	Nbre d'heures + 25 %

DIT que ce dispositif sera mis en place tout au long de l'année à compter du 1^{er} janvier 2006,
PRECISE que les crédits correspondant à ces dépenses seront inscrits au Budget Primitif 2006 – Chapitre 012 « Rémunération du personnel ».

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

12 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « UNION ROQUEBRUNOISE DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS » (U.R.S.C.L.)

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de partenariat avec l'association UNION ROQUEBRUNOISE DES SPORTS DE LA CULTURE ET DES LOISIRS.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention définissant les modalités de partenariat.

VOTE : 22 voix POUR

**5 ABSTENTIONS : G. DELSAUT (pouvoir de M. MASSON), R. FLATTET (pouvoir de J.P. SERRA),
C. ROUGIER**

13 - APPROBATION DU CONTRAT ENFANCE A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAR

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le contrat ENFANCE 2005 / 2007 à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Var tel qu'il est proposé.

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

S'ENGAGE à inscrire chaque année au budget les crédits correspondants tant en dépense qu'en recette.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

14 - RECENSEMENT DE LA POPULATION – ANNEE 2006 – FIXATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Après débat, le Conseil Municipal :

FIXE la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 0,87 euro par feuille de logement collectée,
- 0,44 euro par feuille de logement non enquêté remplie,
- 0,44 euro par bulletin individuel collecté,
- 0,44 euro par dossier d'immeuble collectif rempli,
- 17,08 euros pour chacune des deux séances de formation des agents recenseurs.

DIT que le reliquat de la dotation forfaitaire de recensement servira à couvrir les dépenses propres de la Commune dans le cadre du recensement de la population.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

15 - RETABLE DE LA PASSION – TRAVAUX DE POLYCHROMIE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la réalisation des travaux de polychromie du Retable de la Passion, dont le coût est estimé à 6 050 €H.T.

SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention représentant 50 % de la dépense hors taxes.

S'ENGAGE d'ores et déjà à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 9 heures 10.

AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 16 décembre 2005

Le Maire,
Luc JOUSSE